CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E167918** **VALABLE JUSQU'AU** **20/07/2027**

ÉDITÉ LE 01/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2001

Raison sociale : AAE5

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

12 RUE ROGER RENARD
95270 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE

Siret : 440 159 374 00022

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 210864500159

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 125424438

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 125424438

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 01 41 51 05 00 **Fax :**

Portable : 06 87 02 68 46

Responsabilité légale :
GOMES MANUEL JEAN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet : http://www.aae5.fr

E-mail : lukic.jackie@aae5.fr

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 575 163 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	13	08/07/2025
4211	Fourniture et pose de cloisons démontables, amovibles ou mobiles	13	08/07/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/06/2026 12:43

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.